



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DE LA DÉLÉGATION D'OBSERVATION DE NDI POUR LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2014 EN TUNISIE

Tunis, 22 décembre 2014

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le second tour des élections présidentielles du 21 décembre 2014 représente l'aboutissement d'une phase constitutionnelle et électorale qui a duré près de quatre ans. Il représente le troisième et dernier vote d'une série organisée ces derniers mois. Ces élections ont offert aux citoyens l'opportunité de choisir librement leur Président pour la première fois dans l'histoire du pays. L'Instance des élections a assuré un processus électoral fluide et bien organisé. Les responsables des élections ont été très compétents et les électeurs ont démontré une solide connaissance des procédures du jour du scrutin.

Un nombre important de Tunisiennes et de Tunisiens ont participé aux élections en tant qu'électeurs, candidats, membres des campagnes, observateurs et responsables des élections. Selon les estimations de Mourakiboun, une organisation Tunisienne qui a organisé une tabulation parallèle des votes, le taux de participation dans les circonscriptions du pays a atteint approximativement 62 pourcent ce qui est comparable au taux du premier tour des élections présidentielles. Les jeunes n'ont pas été bien représentés parmi les électeurs, mais ils représentent avec les femmes une forte proportion des responsables des bureaux de vote et des groupes d'observation.

Les deux campagnes ont signalé des violations le jour du scrutin alléguant que leurs adversaires ont influencé les électeurs et ont tenté de commettre des fraudes. Comme pour les élections précédentes, il y eu des allégations d'achat de voix. La délégation de l'Institut National Démocratique (NDI) encourage les gens ayant des renseignements à les présenter au tribunal administratif. La délégation a témoigné d'un nombre limité d'irrégularités mineures au cours du processus du vote mais qui ne sont pas susceptibles d'influencer le résultat global des élections.

Grâce à son processus constitutionnel et sa série d'élections bien gérées, la Tunisie a défini un modèle, pertinent pour le reste du monde Arabe et encore plus, pour la transition d'une révolution vers un système politique légitime. Les dirigeants élus du pays doivent maintenant s'efforcer de créer un modèle pour une gouvernance démocratique prudente qui représente tous les citoyens et qui réalise, d'une manière efficace, des changements concrets. Les dirigeants de la Tunisie doivent protéger les libertés acquises durant les quatre dernières années, pour empêcher un retour vers la gouvernance autoritaire, tout en assurant la sécurité nécessaire pour un développement économique équitable. L'incorporation des différentes voix dans la gouvernance enverrait un signal important sur l'engagement du nouveau gouvernement au pluralisme

politique. Les Tunisiens se tourneront vers les futures élections municipales comme preuve que la démocratie s'enracine dans leur pays et peut commencer à apporter des améliorations de base au niveau local.

Le vainqueur de ces élections doit prendre en considération l'importante proportion de la population qui a voté pour son adversaire ou qui a choisi de ne pas voter du tout. Les jeunes en particulier ont le plus à perdre dépendamment de la façon dont le pays va être gouverné les cinq prochaines années et ils restent sceptiques quant à la façon dont les résultats des élections se traduiront par des changements concrets. Il revient aux nouveaux dirigeants de la Tunisie d'engager cette partie de la société et de démontrer que les jeunes ont leur mot à dire dans les décisions qui concernent leurs vies.

La délégation de NDI est composée de 45 observateurs internationaux qui ont visité plus de 180 bureaux de vote le jour du scrutin dans 18 des 27 circonscriptions du pays. En ce moment, il n'est pas possible de rendre des conclusions définitives sur le processus électoral entier. La tabulation officielle des résultats n'est pas encore finie et des plaintes et des recours pourraient être introduits. La déclaration est donc de caractère préliminaire. L'Institut continuera de surveiller le processus électoral et de publier des rapports si nécessaire.

II. CONTEXTE

La délégation de NDI comprend des observateurs de 21 pays et a été dirigée par: Darrell Dexter, ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse au Canada, Ken Dryden ancien ministre canadien du développement social, Zakia Khattabi députée du Parlement Belge et Leslie Campbell associé senior et directeur régional du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord pour NDI. Une liste complète des observateurs est jointe à la fin de ce document. L'objectif de la mission consiste à l'observation impartiale de chaque aspect du processus électoral comprenant la campagne, le vote, le dépouillement des bulletins de vote le jour des élections et lors de la période post-électorale. La délégation a visité la Tunisie du 18 au 23 décembre. La mission succède à des délégations organisées par NDI pour observer les élections législatives du 26 octobre et le premier tour des élections présidentielles le 23 novembre. Une délégation de sept observateurs des élections à long terme de NDI a été déployée à travers la Tunisie pour suivre la période qui a précédé les élections. La mission d'observation de NDI a mené ses activités dans le respect des lois Tunisiennes et de la Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale des Élections, qui a été entérinée par 47 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales à travers le monde. De plus, NDI a coopéré avec d'autres missions d'observations internationales et des groupes d'observations citoyens Tunisiens, en particulier, avec le partenaire local de l'Institut, Mourakiboun, qui a formé et déployé plus que 4000 observateurs.

La délégation tient à remercier l'Initiative de Partenariat avec Le Moyen Orient (MEPI) auprès du département d'État des États-Unis et le Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement du Canada (MAECD) qui ont financé le travail de cette délégation. Avec l'Agence américaine d'aide au développement (USAID) ces trois organisations ont financé les programmes de NDI qui visent à soutenir la démocratie en Tunisie. Au-delà de sa mission internationale, NDI a contribué à la transition démocratique et au processus électoral de la

Tunisie en soutenant les efforts d'observation des élections de plusieurs organisations locales et en travaillant pour le renforcement à long terme des partis politiques.

III. CONTEXTE ÉLECTORAL

Le second tour des élections présidentielles du 21 décembre est le troisième et dernier vote d'une série qui a commencé après l'adoption de la nouvelle constitution de la Tunisie. Le premier tour des élections présidentielles en novembre qui été bien organisé a produit des commentaires positifs de la part des observateurs tunisiens et internationaux. Tous les candidats ont accepté les résultats et aucun d'entre eux n'a obtenu la simple majorité des voix. Les deux premiers candidats ont été en concurrence dans le second tour des élections : Moncef Marzouki le Président de la république depuis sa nomination par l'Assemblée nationale constituante (ANC) en 2011, et Beji Caïd Essebsi le chef du parti politique Nidaa Tounes qui a occupé le poste de premier ministre par intérim de mars à décembre 2011.

Comme prévu par la nouvelle constitution, le Président gère la défense du pays, la sécurité nationale et la politique étrangère conjointement avec le chef du gouvernement et la législature. Le Président examinera également les lois adoptées par le parlement récemment élu, ratifier les traités et nommer les hauts fonctionnaires de l'État. Après quatre années de transition qui ont présenté à la fois des moments d'euphorie d'unité nationale et des moments de tragédie et de discorde, le Président est maintenant positionné pour cimenter les gains démocratiques réalisés depuis 2011. En faisant preuve d'un engagement ferme à respecter les principes démocratiques de la nouvelle constitution de la Tunisie, le Président peut aider à apaiser les craintes que le pays revienne à son passé autoritaire. Il peut commencer par unir les Tunisiens des toutes les appartenances autour d'un agenda clair pour réaliser un avenir pacifique et prospère.

IV. OBSERVATIONS

La période pré-électorale et la période de campagne

L'organisation des élections. L'Instance des élections (Instance Supérieure Indépendante pour les Élections ou bien ISIE) a convoqué encore une fois une session d'évaluation à l'échelle nationale pour identifier et remédier aux lacunes des élections précédentes. Ceci représente une étape importante dans l'amélioration de la communication interne avec les Instances régionales des élections. Et bien qu'il n'y a eu aucun changement dans les procédures du jour du vote, l'ISIE s'est engagée à former de nouveau les responsables des bureaux de vote à travers le pays. Certains responsables des bureaux de vote ont été licenciés suite à leur mauvaise performance ou bien à leur partialité politique alléguée. Réagissant aux requêtes des observateurs Tunisiens et internationaux, l'ISIE a publié les données du taux de participation du premier tour des élections présidentielles. Et bien que le format est plus facile à utiliser par rapport au format utilisé pour les élections législatives, certains chiffres restent absents tels que les taux de participation selon les caractéristiques démographiques (âge, sexe) par rapport aux électeurs inscrits.

La campagne électorale. La période électorale officielle s'est déroulée entre le 9 et le 19 décembre avec un jour de silence électoral qui précède le vote, le 20 décembre. Les deux candidats ont organisé des événements de campagne avant le début de la période de campagne

tirant efficacement avantage d'une faille dans la loi électorale concernant la période de pré-campagne. Les dispositions juridiques régissant la campagne électorale ont reflété cela lors du premier tour des élections présidentielles. L'Instance des élections et les groupes de la société civile ont signalé les infractions commises par les deux campagnes. L'infraction la plus courante a été l'incapacité des candidats de soumettre des préavis des événements de la campagne à 48 heures de la date prévue pour ces événements aux Instances régionales des élections. Les campagnes ont fait valoir que la situation sécuritaire a entravé la confirmation des événements de campagne à l'avance. Les événements de la campagne de Marzouki au Kef et à Seliana ont été interrompus par des protestations.

Les groupes de la société civile ont exprimé leur préoccupation face au ton négatif utilisé par les candidats et quelques organisations ont qualifié cela étant un discours violent et inflammatoire. Certains groupes de la société civile ont lancé une initiative conjointe pour plaider en faveur d'une campagne paisible. Les deux candidats ont utilisé une rhétorique négative pour décrire leurs adversaires et ils ont incité à la peur par rapport à la façon dont leurs adversaires gouverneront le pays une fois élus. L'Instance des élections a averti Marzouki et sa campagne par rapport à leurs propos suggérant qu'ils ne perdront les élections que si une fraude serait commise.

Le financement des campagnes. Les candidats ont reçu un financement public et sont tenus de dépenser des ressources privées dans la limite d'un plafond fixé. Comme pour le premier tour des élections présidentielles, la première partie du financement public n'a pas été livrée aux candidats avant le délai légal.

L'éducation des électeurs. L'ISIE s'est abstenue de mener une large campagne d'éducation des électeurs dans la période entre le premier et le second tour des élections. Une semaine avant le jour du scrutin, l'ISIE a publié des vidéos sur Internet qui décrivent les procédures du vote. Mais contrairement aux élections précédentes, les panneaux d'affichage urbain n'ont pas été utilisés. Les Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIEs) ont noté qu'en raison d'un manque de budget au niveau national ils n'ont pas reçus des matériels d'éducation des électeurs comme pour les élections précédentes. Il n'y a pas d'indications d'un partenariat entre l'ISIE et la société civile concernant l'éducation des électeurs.

Les médias. Un organisme de surveillance des médias indépendant appelé la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) a continué à imposer des amendes aux chaînes de télévision et aux radios pour la violation de la loi électorale. En particulier, les médias ont été pénalisés pour la diffusion des résultats des sondages d'opinion ou bien pour la diffusion de la publicité en faveur d'un candidat. Certains candidats et groupes de la société civile ont critiqué l'HAICA pour ne pas avoir puni adéquatement les violations et pour ne pas avoir assuré une couverture plus équilibrée pour les deux candidats.

Une chaîne de télévision nationale appartenant à l'État et au moins une autre chaîne de télévision privée ont envisagé l'organisation d'un débat entre les deux candidats. Essebsi a refusé une invitation de la part de Marzouki pour participer à un débat national télévisé. Un tel débat aurait fourni une occasion unique pour les citoyens d'entendre les candidats parler de leurs programmes dans un cadre structuré.

La sécurité. Les campagnes ont affirmé que les préoccupations sécuritaires les ont empêchés de faire campagne dans certaines régions du pays. La situation sécuritaire reste précaire dans les régions à l'ouest du pays et elle est devenue plus instable le long de la frontière avec la Lybie.

Le jour du scrutin

L'environnement général. Pour la troisième fois cette année, les observateurs de NDI ont assisté à une journée d'élection calme et ordonnée caractérisée par le professionnalisme et la transparence. Les électeurs, les observateurs et les membres des bureaux de vote ont approché le processus de vote avec confiance et un sens du devoir. Les observateurs ont été témoins d'irrégularités isolées qui sont peu susceptibles d'influencer les résultats. Des préoccupations de la part des deux campagnes ont conduit à un degré plus élevé de tension entre les représentants des candidats et certains électeurs.

La participation. Les estimations préliminaires du taux de participation indiquent un taux comparable à celui des élections du premier tour. Comme pour les élections précédentes, le taux de participation des jeunes semble avoir été faible. Et comparées aux élections précédentes, les queues ont été plus courtes et la plupart des électeurs se sont présentés le matin. Pour la première fois, les membres des bureaux de vote ont utilisé des formulaires pour compter le nombre des électeurs hommes et femmes ainsi que les électeurs à mobilité réduite.

Les procédures de vote. Le processus de vote a été identique à celui du premier tour des élections présidentielles, et les membres des bureaux de vote ainsi que les électeurs ont montré une grande familiarité avec les procédures. Le vote s'est déroulé d'une manière harmonieuse dans presque tous les bureaux de vote observés. Une petite partie des électeurs a demandé l'assistance des responsables des bureaux de vote pour compléter le processus. Il y a eu des différences importantes par rapport au fait de garder les cartes d'identité et les téléphones des électeurs lors du vote. Néanmoins, ces différences ne semblent pas affecter l'intégrité du processus.

Les membres des bureaux de vote. Les membres des bureaux de vote ont montré un sérieux et un professionnalisme dans l'exercice de leurs responsabilités le jour du scrutin en suivant avec précision et efficacité les procédures tout en assurant un environnement amical et coopératif à l'intérieur des bureaux de vote. La réception des observateurs et des représentants des candidats a indiqué un engagement à la transparence. Les femmes et les jeunes ont été bien représentés en tant que responsables des élections, et dans la majorité des bureaux de vote visités par les observateurs de NDI au moins deux des membres des bureaux de vote ont été des femmes.

La campagne. La délégation n'a pas été témoin des activités de campagne dans ou aux alentours des bureaux de vote. Les autorités électorales régionales et les observateurs de la société civile ont signalé un petit nombre d'activités de campagne le jour du silence électoral. Des messages de campagne ont été répandus sur les réseaux sociaux durant le silence électoral et le jour du scrutin.

Les procédures de dépouillement. Grâce à un bulletin simple et un personnel de vote expérimenté, le processus de dépouillement dans les bureaux de vote observés a été efficace et

transparent. Les délégués de NDI ont noté une certaine variation dans les procédures de dépouillement mais ces variations ne semblent pas avoir un impact sur l'intégrité des résultats.

Observation. Environ 59,000 représentants de candidats et 29,000 observateurs citoyens non-partisans ont obtenu une accréditation de la part de l'ISIE pour pouvoir observer le jour du scrutin démontrant encore une fois l'engagement des citoyens Tunisiens pour surveiller les élections. Dans un effort pour éviter l'encombrement et empêcher d'éventuelles tensions entre les représentants des candidats, l'ISIE a décidé d'autoriser un seul représentant par candidat à être présent dans chaque bureau de vote et d'interdire la présence des représentants des candidats et des observateurs dans les cours des centres de vote. Certains groupes d'observateurs non-partisans ont critiqué cette décision qui empiète la transparence et ont déploré le fait qu'elle n'a pas été communiquée plus tôt et plus clairement. La délégation a constaté que la restriction a provoqué la confusion et la tension dans certains cas mais n'a pas engendré des problèmes importants.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs bureaux de vote observés n'étaient accessibles que par les escaliers ce qui limite l'accès des personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui ont souvent été aidés par les responsables des élections et les autres électeurs. Les électeurs à mobilité réduite ont reçu une assistance pour voter s'ils avaient une identification appropriée.

Sécurité. Les membres de l'armée Tunisienne ont été constamment professionnels dans la protection du processus de vote. L'ISIE a décidé de limiter les horaires d'ouverture de 124 bureaux de vote dans trois gouvernorats à l'ouest du pays pour des raisons sécuritaires. Une augmentation par rapport aux 50 bureaux de votes avec restrictions similaires lors du premier tour.

V. RECOMMANDATIONS

La délégation du NDI propose respectueusement les recommandations suivantes en plus de celles émises par les délégations d'observation de NDI pour les élections législatives et du premier tour des élections présidentielles:

- S'appuyant sur ses évaluations de chaque phase des élections, l'ISIE devrait bientôt procéder à une évaluation générale de l'organisation du processus électoral en invitant les candidats politiques, les représentants de la société civile et les membres de la communauté internationale ainsi que les autorités électorales aux niveaux national et régional. Le processus peut permettre d'identifier les leçons tirées afin de préparer les élections municipales et les futures élections nationales. En avance des élections ultérieures, l'ISIE peut bénéficier de ses accomplissements en prenant des mesures pour se développer en tant qu'institution permanente.
- Les citoyens Tunisiens doivent continuer à être politiquement engagés pour tenir responsables leurs dirigeants. La participation continue des citoyens à la vie politique y compris les personnes qui engageant leurs représentants élus et les organisations de la

société civile qui surveillent et qui préparent des rapports sur la performance du gouvernement est essentielle.

VI. LA DÉLÉGATION ET L'OBSERVATION INTERNATIONALE

Lorsqu'elle est conduite dans le respect des principes de l'évaluation impartiale, l'observation internationale permet de renforcer l'intégrité des opérations électorales en encourageant les meilleures pratiques en la matière et en dissuadant les comportements inappropriés; elle permet aussi d'identifier les problèmes et les irrégularités et, ainsi, les ajuster adéquatement le cas échéant. L'observation internationale des élections est devenue largement acceptée par les pays à travers le monde et elle joue un rôle important dans l'information des citoyens et de la communauté internationale sur la nature du processus électoral dans chaque pays. Cette mission bénéficie des 30 ans d'expérience du NDI dans le domaine et des 200 élections qu'il a eu à observer y compris en Jordanie, au Maroc, en Egypte, au Liban, en Mauritanie, en Algérie, en Cisjordanie et Gaza, et au Yémen.

La délégation exprime toute sa gratitude pour l'accueil et la coopération qu'elle a reçu des électeurs, des responsables des Instances électorales, des candidats, des responsables des partis politiques, des responsables du gouvernement et des représentants des médias et de la société civile. Le NDI a été accrédité officiellement par l'ISIE pour conduire une mission internationale d'observation. La délégation émet cette déclaration dans le but de soutenir et de renforcer les institutions démocratiques en Tunisie.

**Délégation de NDI pour observer le second tour des élections présidentielles
de 2014 en Tunisie**

Fatmeh Ali Dheif Allah Abu Abtah, Jordanie	Nino Lomjaria, Géorgie
Mohamed Abulahoum, Yémen	Vera Lourenço, Portugal
Nour El Assaad, Liban	Zoran Lučić, Serbie
Ghinwa Basbous, Liban	Greg Lyle, Canada
Francesca Boggeri, Italie	John MacDonell, Canada
Wim Borremans, Belgique	Kamel Meziani, Algérie
Dalia Bseiso, Jordanie	Anna Mysliwiec, États-Unis
Leslie Campbell, Canada	Yara Nafe, Jordanie
Assem Chaya, Liban	William Paul Robert Norris, Canada
Nicholas Collins, États-Unis	Jordi Pedret, Espagne
Darrell Dexter, Canada	Adele Ravidà, Italie
Abdramane Diallo, Burkina Faso	Salvador Romero, Bolivie
Charles Djrekpo, Bénin	Nathan Rotman, Canada
Vesna Dolinšek, Slovénie	Nicole Rowsell, États-Unis
Ken Dryden, Canada	Gaby Senay, Canada
Magda El Haitem, France	Vance Serchuk, États-Unis
Trevor Fearon, Jamaïque	Angela Short, États-Unis
Abdelouhab Fersaoui, Algérie	Louisa Slavkova, Bulgarie
Mohammed Habiboullah, Mauritanie	Hugo Zsolt de Sousa, Portugal
Paul Hong, Canada	Luke Williams, États-Unis
Mohammad Khasawne, Jordanie	Robin Wright, États-Unis
Zakia Khattabi, Belgique	Chris Yonke, Canada
Marije Laffeber, Pays-Bas	Elizabeth Young, États-Unis